

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Marque commerciale** Ferrolin 8081**Numéro d'article** 48946**Identificateurs** (Union européenne)**Numéro d'enregistrement (REACH)** non pertinent (mélange)**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes** Produits chimiques de traitement de l'eau
Agent de acondionnement
Utilisation industrielle
Additif**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Kurita France SAS K-Ouest Building
53 Allée de l'Etang
69760 Limonest
France

Téléphone: +33 (4) 78 43 42 50

Téléfax: +33 (4) 78 83 34 78

e-mail: MSDS@kurita.eu

Site web: www.kurita.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Anti-poison: N° d' appel d'urgence Orfila (INRS): +33 1 45 42 59 59 (24 h)

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):

Europe: GBK GmbH +49 (0)6132-84463

International: GBK/Infotrac ID 108808: (001) 352 323 3500

Assistance dans la langue maternelle.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

<i>Classe de danger</i>	<i>Classe et catégorie de danger</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Mention de danger</i>
lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	Eye Dam. 1	1	H318
dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	Aquatic Chronic 2	2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)****Mention d'avertissement** danger

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

Pictogrammes

GHS05, GHS09



Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux pour l'étiquetage amines grasse, alkyl 11-EO, Tallow amine

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon 1272/2008/CE	Facteurs M
amines grasse, alkyl 11-EO	No CAS 61791-26-2 No CE 500-153-8	1 - < 5	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 2 / H330 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Chronic 2 / H411	
Tallow amine	No CAS 61790-33-8 No CE 263-125-1 No index 612-286-00-X	< 1	Acute Tox. 4 / H302 Skin Corr. 1B / H314 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	facteur M (aiguë) = 10.0 facteur M (chronique) = 10.0

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Laisser à jeun. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des éclaboussures dans les yeux provoquent de fortes larmes et des douleurs. Des lésions oculaires graves sont possibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non combustible. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre d'extincteur, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. Les produits chimiques ne doivent généralement pas atteindre les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: Matière absorbante (par exemple sable, terre à diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.)

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Rubrique 7: Manipulation et stockage. Voir aussi les rubriques 8 et 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Recommandations****Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Maîtriser les effets****Protéger contre l'exposition externe tel(s) que**

Gel

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Conserver le récipient bien fermé.

Température de stockage

Température de stockage recommandée: 0 – 40 °C.

Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits chimiques de traitement de l'eau. Agent de conditionnement. Utilisation industrielle. Additif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites nationales****Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)**

non pertinent

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Il faut s'assurer qu'il y a à proximité du lieu de travail une fontaine rince yeux et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

Vêtements de protection résistants aux produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. En cas de contact de pulvérisation, l'indice de protection 2 est recommandé, si le temps de pénétration est supérieur à 30 min. (EN 374).

Épaisseur de la couche de gants: au moins 0,4 mm

En cas de contact long et intensif, l'indice de protection 6 est recommandé, si le temps de pénétration est supérieur à 480 min. (EN 374).

Épaisseur de la couche de gants: au moins 0,7 mm

.

Type de matière

PVC: polychlorure de vinyle, PE: polyéthylène, CR: caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène), NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène, IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle), FKM: fluoroélastomère

Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière

Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	il n'existe pas de données disponibles

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	ca. 6,1 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité	ca. 1,03 g/cm ³ à 20 °C

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
------------------------------	------------------------------

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	il n'existe pas de données disponibles
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Produit ATEmix oral : >2000 mg/kg

ETAmix (inhalation/vapeur): >5 mg/L, 4 h

Toxicité aiguë des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
amines grasse, alkyl 11-EO	61791-26-2	oral	LD50	>300 – 2.000 mg/kg	rat
amines grasse, alkyl 11-EO	61791-26-2	inhalation: poussières/brouillard	LC50	0,473 mg/l/4h	rat

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
amines grasse, alkyl 11-EO	61791-26-2	EC50	>1 – 10 mg/l	daphnia magna		48 h
amines grasse, alkyl 11-EO	61791-26-2	EC50	>1 – 10 mg/l	Phaeodactylum tri-cornutum		72 h
amines grasse, alkyl 11-EO	61791-26-2	LC50	>1 – 10 mg/l	truite arc-en-ciel		96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne s'applique pas.

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

Remarques

Ne pas verser dans la canalisation ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Ne pas verser dans la canalisation ou les eaux de surface. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Nom technique (composants dangereux)	(amines grasse, alkyl 11-EO) (Tallow amine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	dangereux pour le milieu aquatique
Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	amines grasse, alkyl 11-EO, Tallow amine
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Il n'y a aucune information additionnelle.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	3082
Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., (amines grasse, alkyl 11-EO) (Tallow amine)

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement	oui
------------------------------	-----

Code de restriction en tunnels (CRT)	-
--------------------------------------	---

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	3082
------------	------

Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., (amines grasse, alkyl 11-EO) (Tallow amine)
------------------------	---

Classe	9
Polluant marin	oui
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



EmS	F-A, S-F
-----	----------

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	3082
------------	------

Désignation officielle	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., (amines grasse, alkyl 11-EO) (Tallow amine)
------------------------	---

Classe	9
Dangers pour l'environnement	oui
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

aucun des composants n'est énuméré

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
E2	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 2)	200 500	57)

Mention

57) danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

aucun des composants n'est énuméré

Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

aucun des composants n'est énuméré

Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

Règlement 111/2005/CE fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

aucun des composants n'est énuméré

Restrictions concernant les professions

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Réglementations nationales France

Préparations dangereuses

Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses).

Protection des travailleurs

Hygiène et sécurité au travail

Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs).

Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail :

INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.

Protection de l'environnement

Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

N° tableau des maladies professionnelles

N° 49 & 49 BIS: affections cutanées et respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

Inventaires nationaux

<i>Pays</i>	<i>Inventaire</i>	<i>Status</i>
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)
 REACH Reg. substances enregistrées REACH
 TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique: No.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

rubrique 2,3,8,11,12,14,15

Abréviations et acronymes

<i>Abr.</i>	<i>Description des abréviations utilisées</i>
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
IATA	Association Internationale du Transport Aérien

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

<i>Abr.</i>	<i>Description des abréviations utilisées</i>
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE. ECHA: European Chemicals Agency, <http://echa.europa.eu/>.

Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

<i>Code</i>	<i>Texte</i>
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Ferrolin 8081

numéro d'article: 48946

Numéro de la version: Vers. 2.0

Révision: 05.08.2019

<i>Code</i>	<i>Texte</i>
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.